

Conformément au point 9 de l'annexe A de l'avenant signé le 8 juin 2009 :
Libellé convenu

Élément n° 6
Allocation pour bottes

L'annexe XXVI se lira comme suit :

Monsieur M. Ambler
Directeur général
AIMTA – District 140
Calgary (Alberta)
T1Y 5E4

Objet : **Allocation pour bottes**

Monsieur,

Les parties conviennent qu'à compter de janvier 2010, la Compagnie versera aux employés admissibles, chaque année, sur leur premier chèque de paie, une allocation de 40 \$ pour l'achat de bottes. Ces employés ne seront pas tenus de présenter un reçu.

Signé en ce 11^e jour de juin 2009.

Le chef de service – Relations du travail – Air Canada,

Denis Boucher

Conformément au point 9 de l'annexe A de l'avenant signé le 8 juin 2009 :
Libellé convenu

Horaire de travail à YVR

*La lettre ci-après doit être signée par la Compagnie et remise à l'AIMTA.
Toutefois, elle ne fait pas partie de la Convention collective.*

*Monsieur M. Ambler
Directeur général
AIMTA – District 140
Calgary (Alberta)
T1Y 5E4*

*Objet : **Horaires 4/3 et 3/4***

Monsieur,

La présente vise à confirmer qu'à la suite de discussions, la Compagnie a accepté de revenir sur l'avis qu'elle avait envoyé au Syndicat au sujet des horaires de travail 4/3 et 3/4 à Vancouver.

Sincères salutations,

Signé en ce 11^e jour de juin 2009.

Le chef de service – Relations du travail – Air Canada,

Denis Boucher

Conformément au point 9 de l'annexe A de l'avenant signé le 8 juin 2009 :
Libellé convenu

Préposé à l'Entretien et au Nettoyage cabine – Catégorie 33

La lettre ci-après doit être signée par la Compagnie et remise à l'AIMTA.
Toutefois, elle ne fait pas partie de la Convention collective.

*Monsieur M. Ambler
Directeur général
AIMTA – District 140
Calgary (Alberta)
T1Y 5E4*

Objet : *Catégorie 33 et préposé à l'Entretien et au Nettoyage cabine*

Monsieur,

La présente vise à confirmer que nous avons convenu de discuter de la fusion de la catégorie 33 et de la classe du préposé à l'Entretien et au Nettoyage cabine. Les parties s'engagent à terminer le processus dans les six (6) mois suivant la transition.

Sincères salutations,

Signé en ce 11^e jour de juin 2009.

Le chef de service – Relations du travail – Air Canada,

Denis Boucher